

Questions au Feuilleton

TRAVAUX PUBLICS—LA PROTECTION DE TERRAINS
CONTRE LES INONDATIONS

Question n° 221—**M. Holmes:**

Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise, le cas échéant, en vue de protéger les terres cultivées et les propriétés a) du canton de Dover, b) du canton de Chatham et c) de Wallaceburg (Ontario), contre les hautes eaux et la menace d'inondations?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Aucune. La politique du ministère des Travaux publics relative à l'érosion des berges veut que l'administration fédérale partage les frais de la protection des berges dans les cas où l'érosion est directement attribuable au passage de navires commerciaux ou à la présence d'un ouvrage de cette administration. Le ministère a bien, dans le passé, su conseiller les propriétaires riverains quant au type d'ouvrages qu'il leur était chacun avantageux d'aménager, mais il lui faut étudier le bien-fondé de chaque cas en particulier. Bien que la Commission mixte internationale exerce une certaine régularisation du niveau et du débit des lacs Supérieur et Ontario, l'on a jugé normal le niveau de l'eau des Grands lacs notamment celui des lacs Huron, Saint-Clair et Erié. Les mesures visant à obvier aux inondations relèvent de l'administration provinciale, et l'administration fédérale pourrait seulement collaborer avec les autorités provinciales en cas d'urgence ou de calamité publique.

TRAVAUX PUBLICS—LA PROTECTION DE TERRAINS
CONTRE LES INONDATIONS

Question n° 222—**M. Holmes:**

Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise, le cas échéant, en vue de protéger les terres cultivées et les propriétés de Eriéau et de Erié Beach (Ontario), contre les hautes eaux et la menace d'inondation?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Aucune. La politique du ministère des Travaux publics relative à l'érosion des berges veut que l'administration fédérale partage les frais de la protection des berges dans les cas où l'érosion est directement attribuable au passage de navires commerciaux ou à la présence d'un ouvrage de cette administration. Le ministère a bien, dans le passé, su conseiller les propriétaires riverains quant au type d'ouvrages qu'il leur était à chacun avantageux d'aménager, mais il lui faut étudier le bien-fondé de chaque cas en particulier. Bien que la Commission mixte internationale exerce une certaine régularisation du niveau et du débit des lacs Supérieur et Ontario, l'on a jugé normal le niveau de l'eau des Grands lacs, notamment celui des lacs Huron, Saint-Clair et Erié. Les mesures visant à obvier aux inondations relèvent de l'administration provinciale, et l'administration fédérale pourrait seulement collaborer avec les autorités provinciales en cas d'urgence ou de calamité publique.

[Français]

L'IMPORTATION DE MOTONEIGES

Question n° 223—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le Canada a-t-il importé des motoneiges au cours des années 1971 et 1972 et, dans l'affirmative, de quels pays et quel a été le nombre importé de chacun de ces pays?

[M. Reid.]

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Les données sur les importations de motoneiges et de pièces de motoneiges figurent au tableau ci-joint. L'importation des véhicules ne fait pas l'objet d'un calcul distinct. De ce fait, et aussi à cause du manque de documentation complète au moment de l'importation, il n'est pas toujours possible de connaître le nombre de motoneiges importées. Les chiffres pour novembre et décembre 1972 ne sont pas encore disponibles.

Importations de motoneiges et de pièces¹

Pays	1971	
	Quantité	Montant (\$)
Royaume-Uni		183,000
Autriche		1,901,000
Belgique-Luxembourg		21,000
France		5,000
Allemagne de l'Ouest		356,000
Italie		81,000
Suisse		3,000
Japon	6,969	5,523,000
États-Unis	36,542	34,945,000
TOTAL	43,511	43,018,000

1972 (janvier à octobre)

Pays	Quantité	Montant (\$)
Royaume-Uni		75,000
Autriche		1,574,000
Belgique-Luxembourg		3,000
Finlande	111	90,000
Allemagne de l'Ouest		142,000
Italie	1	17,000
Suède		8,000
Suisse		136,000
Japon	9,125	7,126,000
Mexique		2,000
États-Unis	34,401	38,019,000
TOTAL	43,638	

¹ On ne connaît pas toujours la quantité. Le montant englobe les véhicules et les pièces.

TRAVAUX PUBLICS—LE QUAI DE POINTE-AU-PÈRE

[Traduction]

Question n° 237—**M. Allard:**

A-t-on dépensé tout l'argent réservé au projet de travaux devant être effectués au quai de Pointe-au-Père, dans la circonscription électorale de Rimouski, Québec et, dans la négative, combien reste-t-il et qu'entend faire le gouvernement de cet argent?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): En ce qui concerne les fonds affectés à l'aménagement du quai de Pointe-au-Père, un montant de \$10,000 a déjà été dépensé pour les travaux de réparation du quai. Au cours de l'hiver, nous comptons dépenser le reste des fonds affectés au projet d'aménagement du quai pour les travaux de réparation de l'installation d'éclairage du quai.